

Les factures de demi-pension ont été remises aux élèves concernés le  
16 novembre 2006.

Merci de procéder au règlement de la manière suivante :

- soit par chèque,  
libellé à l'ordre de "*l'Agent comptable du Lycée Koeberlé*"
- soit en espèce

Ce règlement est à envoyer (ou à déposer),  
accompagné du "talon à joindre au règlement"  
(figurant au bas de la facture - voir PJ)  
à l'adresse suivante :

*Lycée Koeberlé*  
*Agence comptable - Demi pension Dambach-La-Ville*  
*Boulevard Charlemagne*  
*B.P. 228*  
*67604 SELESTAT Cedex*

*Règlement des factures à effectuer impérativement*  
*avant le 27 novembre 2006*